



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

83 N° 5 1961

Motu proprio *Ad suburbicarias dioceses* du 10 mars 1961, abrogeant le droit d'option pour les diocèses suburbicaires. La protection de S. Joseph sur le Concile. Radiomessage de la fête de Pâque (2 avr. 1961). Composition des Commissions préparatoi

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 522 - 528

<https://www.nrt.be/fr/articles/motu-proprio-ad-suburbicarias-dioceses-du-10-mars-1961-abrogeant-le-droit-d-option-pour-les-dioceses-suburbicaires-la-protection-de-s-joseph-sur-le-concile-radiomessage-de-la-fete-de-paques-2-avr-1961-composition-des-commissions-preparatoi-1825>

**Motu proprio « Ad suburbicarias dioeceses » du 10 mars 1961, abrogeant le droit d'option pour les diocèses suburbicaires. —**  
(Texte latin dans *L'Oss. Rom.*, 13-14 mars 1961 ; trad. franç. de *La Doc. cath.*, 1961, col. 424-425).

Dès le début de Notre Pontificat, Nous sommes préoccupé des diocèses suburbicaires, qui ont toujours été l'objet des sollicitudes spéciales de Nos prédécesseurs en raison des liens étroits qui les unissent au diocèse de Rome. Ces dernières années, l'évolution des conditions de vie de ces territoires et l'importante augmentation de leur population y ont rendu plus difficile l'exercice des fonctions pastorales. C'est pourquoi il Nous a semblé absolument nécessaire de pourvoir aux besoins accrus des âmes avec des moyens plus adaptés et en publiant de nouvelles normes.

» Avant de prendre une décision en une matière si importante, Nous avons voulu consulter tous les cardinaux de la curie romaine. Ceux-ci, après avoir attentivement examiné la question, Nous ont donné des avis qui, malgré leur diversité, reconnaissaient quasi unanimement qu'il fallait abroger le droit dit d'option sanctionné par le canon 236, § 3, du Code de droit canon.

» Sur la base de cet avis commun, donnant ainsi un commencement aux lois que Nous aurons à porter en faveur des diocèses suburbicaires, par *Motu proprio* et en vertu de Notre autorité apostolique, Nous déclarons abrogée la prescription de ce même canon 236, § 3, qui sanctionne le droit d'option, et Nous voulons que la nomination des cardinaux-évêques aux sièges suburbicaires Nous appartienne librement, à Nous et à Nos successeurs.

» Nous ordonnons que tout ce que Nous venons de décider par cette lettre donnée *Motu proprio* soit fermement établi, nonobstant toutes choses contraires.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 mars de l'année 1961, troisième de Notre pontificat.

IOANNES XXIII, PP. »

Par ce *Motu proprio*, S.S. Jean XXIII vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pastorale, en supprimant une entrave à la liberté du choix des évêques des diocèses « suburbicaires », c'est-à-dire les plus proches de Rome.

Au nombre de sept<sup>1</sup>, ces territoires sont toujours gouvernés par des cardinaux, ceux qu'on appelle les cardinaux-évêques (c. 231, § 1), le diocèse d'Ostie revenant toujours au doyen du Sacré-Collège en plus de son diocèse suburbicaire (c. 236, § 4). Les autres cardinaux, même consacrés évêques, comme c'est presque toujours le cas, appartiennent à l'ordre des « prêtres » ou des « diacres » (cfr can. 231). Jusqu'ici, en vertu du can. 236, § 3, en cas de vacance d'un diocèse suburbicaire, les cardinaux-prêtres présents à la Curie romaine au moment de la vacance avaient le droit de l'obtenir, s'ils optaient pour lui, et ce en suivant

---

1. Ce sont ceux d'Ostie, Porto et Sainte-Rufine, Frascati, Velletri, Sabina et Poggio Mirteto, Palestrina, Albano.

l'ordre de promotion à la dignité cardinalice. Avant le *Motu proprio* de S. Pie X du 5 mars 1914, existait même le droit d'option d'un siège suburbicaire à un autre, en cas de vacance, selon un ordre de préséance de ces sièges. Encore qu'elle ne pouvait plus nuire à la stabilité du gouvernement (cfr can. 236, § 4), la norme du can. 236, § 3 pouvait présenter de sérieux inconvénients. Les nécessités pastorales des diocèses voisins de Rome, toujours plus peuplés et perméables à la civilisation urbaine, se sont considérablement accrues ces dernières décades. En même temps, les tâches des cardinaux de curie, cumulant souvent déjà plusieurs charges, se sont alourdies. Dès lors, on comprend que S.S. Jean XXIII ait supprimé le droit d'option reconnu par le c. 236, § 3 et disposé que la nomination des cardinaux-évêques aux sièges suburbicaire appartierait désormais librement au Souverain Pontife<sup>2</sup>. On remarquera que, selon le *Motu Proprio*, ce n'est là que le début de mesures législatives que le Saint-Père va prendre en faveur des diocèses suburbicaire.

A. de B.

**La protection de S. Joseph sur le Concile.** — (L. Apost. du 19 mars 1961. — *L'Oss. Rom.*, 19 mars 1961; *La Doc. cath.*, 1961, col. 417-424).

La Lettre apostolique adressée par le Pape le 19 mars dernier aux évêques et fidèles du monde entier fera date dans l'histoire du culte de saint Joseph. Elle met en effet sous sa protection spéciale le II<sup>e</sup> Concile du Vatican.

S.S. Jean XXIII relève les actes les plus importants des Pontifes du dernier siècle en matière de dévotion à saint Joseph.

« Parmi les diverses demandes que les Pères du I<sup>er</sup> Concile du Vatican ont présentées à Pie IX lorsqu'ils se sont réunis à Rome (1869-1870), les deux premières concernaient saint Joseph. On demandait d'abord que son culte ait une place plus élevée dans la liturgie. Cette demande recueillit la signature de cent cinquante-trois évêques. L'autre, signée de quarante-trois supérieurs généraux d'Ordres religieux, était une supplique pour que saint Joseph soit solennellement proclamé patron de l'Eglise universelle (*Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum*; *Collectio Lacensis*, t. VII, col. 856-857).

» Pie IX accueillit avec joie ces deux vœux. Dès le début de son pontificat (10 décembre 1847), il avait fixé au troisième dimanche après Pâques la fête liturgique du patronage de saint Joseph. En 1854, dans une vibrante et pieuse allocution, il avait dit que saint Joseph était la plus sûre espérance de l'Eglise après la Sainte Vierge; et, le 8 décembre 1870, après la suspension du Concile du Vatican en raison des événements politiques, il choisit l'heureuse coïncidence de la fête de l'Immaculée-Conception pour proclamer plus solennellement et officiellement saint Joseph patron de l'Eglise universelle et pour élever sa fête du 19 mars au rang de double de première classe (Decr. *Quemadmodum Deus*, 8 décembre 1870; *Acta Pii IX, P.M.*, t. V, Rome, 1873, p. 282). »

Léon XIII, le 15 août 1889, par la lettre *Quamquam pluries*, mit en meilleure lumière que jamais la mission de S. Joseph comme modèle des chefs de famille et des travailleurs (*Acta Leonis XIII*, Rome, p. 175-180).

Saint Pie X manifesta sa dévotion personnelle à son saint Patron, en approuvant le 13 mars 1909 le texte des litanies de S. Joseph (*A.A.S.*, 1909, 220) et par divers privilèges liturgiques pour la double fête du saint (*A.A.S.*, 1911, 359). A Benoît XV, la liturgie doit l'approbation de la préface propre de S. Joseph

<sup>2</sup> Le Pape a déjà appliqué la nouvelle norme en nommant au siège de Sabina et Poggio Mirteto, devenu vacant, S. Em. le Card. Ferretto, devenu membre du Sacré-Collège lors de la dernière promotion (cfr *La Documentation catholique*, 1961, col. 424).

(A.A.S., 1919, 190-191); puis l'année suivante le *Motu proprio Bonsum sane* du 25 juillet 1920 (A.A.S., 1920, 313) à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation de saint Joseph comme patron de l'Eglise universelle. Le Pape y soulignait le sens de ce patronage pour la reconstruction matérielle et spirituelle du monde au lendemain de la première guerre mondiale.

A quatre reprises au moins, dans des allocutions solennelles, Pie XI a exalté les multiples aspects de la physionomie spirituelle de saint Joseph. Il a montré entre autres en lui un puissant défenseur contre les efforts de l'athéisme contemporain s'attaquant aux valeurs chrétiennes.

Pie XII aimait à appeler la protection de saint Joseph sur les jeunes foyers (allocation du 10 avril 1940. *Discorsi e Radiomessaggi*, II, 65-69) et à le proposer en modèle aux travailleurs (*Ibid.*, VII, 5-10). Le 1<sup>er</sup> mai 1955, il décidait, aux acclamations de la foule, l'institution de la fête de S. Joseph artisan. Il composa en 1958 une prière de caractère éminemment professionnel et social, où il est dit entre autres : « Soyez avec nous, ô saint Joseph, dans nos moments de prospérité, quand tout nous invite à goûter honnêtement les fruits de nos fatigues; mais soyez surtout avec nous et soutenez-nous dans les heures de tristesse, lorsque le ciel semble se fermer pour nous et que les instruments de travail eux-mêmes paraissent se rebeller entre nos mains » (*Ibid.*, vol. XX, p. 535).

S.S. Jean XXIII tient à suivre les traces de ses prédécesseurs et se tourne vers saint Joseph pour lui confier les travaux du Concile : « Il est bien naturel que cette évocation de la voix des Papes qui se sont succédé depuis un siècle soit de nature à susciter la coopération du monde catholique au bon succès de ce grand dessein d'ordre, d'élévation spirituelle et de paix auquel est appelé un Concile œcuménique.

« Tout est grand et digne d'être mis en relief dans l'Eglise établie par Jésus. La célébration d'un Concile réunit autour du Pape les personnalités les plus distinguées du monde ecclésiastique, éminentes par leur doctrine théologique et juridique, leur capacité d'organisation, leur haut esprit apostolique. Le Concile, c'est : le Pape au sommet et, autour de lui et avec lui, les cardinaux, les évêques de tous rites et de tous pays, les docteurs et les maîtres très compétents à divers titres et selon leurs spécialisations.

» Mais le Concile est fait pour tout le peuple chrétien qui y est intéressé par ce courant plus intense de grâce, de vitalité chrétienne, lequel rend plus facile et libre l'acquisition des biens vraiment précieux de la vie présente et assure les richesses des siècles éternels.

» Tout le monde est donc intéressé par le Concile, ecclésiastiques et laïcs, grands et petits de toutes les parties du monde, de toutes classes, de toutes races, de toutes couleurs; et s'il est indiqué de prendre un protecteur céleste pour obtenir du ciel, dans sa préparation et dans son déroulement, cette « force divine » qui semble le destiner à marquer une époque dans l'histoire de l'Eglise contemporaine, à nul autre saint ce rôle ne pourrait être mieux confié qu'à saint Joseph, auguste chef de la famille de Nazareth et protecteur de la Sainte Eglise. »

Le Pape revient sur un discours prononcé par Pie XI le 19 mars 1928 dans lequel, après avoir mis en parallèle deux figures très frappantes des débuts de la Loi Nouvelle, Jean-Baptiste et Pierre, le Souverain Pontife évoquait le rôle caché de S. Joseph : « Au milieu de ces grands personnages, au milieu de ces deux missions, voici qu'apparaît la personne et la mission de saint Joseph qui passe, au contraire, recueilli, silencieux, presque inaperçu et inconnu, dans l'humilité, le silence, un silence qui ne devait s'illuminer que plus tard, un silence auquel devaient succéder, bien haut, l'acclamation, la voix et la gloire des siècles » (*Discorsi di Pio XI*, vol. I, p. 780). S.S. Jean XXIII poursuit :

« Oh! l'invocation, oh! le culte de saint Joseph, pour la protection du II<sup>e</sup> Concile œcuménique du Vatican.

» Vénérables frères et fils de Rome, chers frères et fils du monde entier.

» C'est à cela que Nous voulions en venir en vous envoyant cette lettre apostolique, précisément en ce jour du 19 mars où la célébration de la fête de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, pouvait inciter vos âmes à un renouveau extraordinaire de ferveur, pour une participation priante plus vive, ardente et continue aux sollicitudes de la Sainte Eglise, mère et maîtresse, qui enseigne et qui dirige cet extraordinaire événement que sera le XXI<sup>e</sup> Concile œcuménique, le II<sup>e</sup> Concile du Vatican, auquel toute la presse mondiale porte un vif intérêt et une attention respectueuse.

» Vous savez bien qu'une première phase de l'organisation du Concile est en cours, dans une activité tranquille, laborieuse et consolante. Par centaines et centaines, prélats et ecclésiastiques très distingués, venus de toutes les parties du monde, se succèdent dans la Ville éternelle, répartis en diverses sections bien constituées, attachées chacune à la noble tâche qui lui est propre, en suivant de précieuses indications contenues dans une série de volumes imposants où se trouvent rassemblées la pensée, l'expérience, les suggestions représentant les fruits de l'intelligence, de la sagesse, de la vibrante ferveur apostolique de ce qui constitue la vraie richesse de l'Eglise catholique du passé, du présent et de l'avenir. Le Concile œcuménique ne demande pour son achèvement et pour son succès que la lumière de la vérité et de la grâce, la discipline de l'étude et du silence, la paix sereine des esprits et des cœurs. Cela pour notre partie humaine. Mais il y a aussi l'aide céleste que le peuple chrétien doit invoquer dans une vivante coopération de prière, dans un effort de vie exemplaire, qui est une anticipation et un gage de la disposition bien ferme dans laquelle se trouve chacun des fidèles d'appliquer par la suite les directives et les enseignements qui seront proclamés lors de la conclusion si désirée de ce grand événement. »

Afin d'intensifier le recours à saint Joseph pour le succès du Concile, le Pape veut en ce 19 mars 1961 que l'autel du saint à la Basilique vaticane orné d'une splendeur nouvelle « devienne un point d'attraction, un lieu de piété » pour les individus et pour les foules, puisqu'aussi bien c'est à la Basilique vaticane « que se rassembleront autour du chef de l'Eglise les membres du Collège apostolique venus de tous les points de la terre, même les plus éloignés de Rome, pour le Concile œcuménique.

» O saint Joseph! C'est là qu'est ta place de protecteur de l'Eglise universelle. Nous avons voulu, avec les paroles et les documents de Nos Prédécesseurs immédiats de ce dernier siècle, de Pie IX à Pie XII, te tresser une couronne, en écho aux témoignages d'affectueuse vénération qui, désormais, proviennent de toutes les nations catholiques et de tous les pays de mission. Sois toujours pour nous un protecteur. Que ton esprit intérieur de paix, de silence, de bon travail et de prière au service de l'Eglise nous vivifie toujours et nous réjouisse, en union avec ton Epouse bénie, notre Mère très douce et immaculée, dans l'amour très fort et suave de Jésus, roi glorieux et immortel des siècles et des peuples. Ainsi soit-il. »

**Radiomessage de la fête de Pâques, le 2 avril 1961.** — (Texte italien dans *L'Oss. Rom.*, 4-5 avril 1961; texte français avec sous-titres dans *La Croix*, 3-4 avril 1961).

Le Christ a dit : Je suis la Résurrection et la Vie.

Vénérables frères et chers fils de Rome et du monde entier!

Une fois de plus, nous saluons la Pâque glorieuse du Sauveur Jésus. Nous venons de la célébrer sur la tombe de l'apôtre Pierre dans la vivante liturgie du rite pontifical. Elle trouve maintenant son couronnement le plus expressif

dans la bénédiction que Nous allons donner de la loggia centrale de Notre basilique, aujourd'hui plus que jamais resplendissante, face au soleil, face à l'univers.

L'usage ancien suggérait au Souverain Pontife parcourant les nefs illuminées de la grande basilique de descendre quelques instants de la *Sedia gestatoria* pour rendre hommage à la précieuse relique de la Sainte Croix en même temps qu'au voile de Véronique reproduisant le visage ensanglanté du Christ.

Depuis quelque temps le rite solennel se déroule plus rapide et plus sobre, mais non moins édifiant, ni moins pénétré de joie spirituelle.

Pendant la cérémonie de la nuit dernière, lorsque apparut la première lumière, nous nous sommes tournés vers elle en proclamant jusqu'à trois fois : « Lumen Christi, Deo gratias ». Quelques semaines avant la mort de Jésus, pendant l'entretien du maître divin avec Moïse et Elie sur le mont Thabor, c'était la même lumière qui était apparue, vive et joyeuse, au point de faire dire à Pierre : « Oh ! qu'il est bon et agréable de se trouver ici. »

### *Je suis la Résurrection et la Vie*

A quelques jours d'intervalle se présentait l'épisode de Béthanie. Nous assistions aux pleurs des deux sœurs Marthe et Marie sur leur frère Lazare, mort et déjà depuis quatre jours au tombeau. Jésus lui aussi pleure. Mais les larmes de l'ami divin laissent entrevoir des lueurs de victoire qui sont la première annonce du mystère de Pâques.

Oh ! quel dialogue que celui de Jésus et de Marthe. Il donne à l'humanité, tout entière rachetée par le sang du Christ, l'assurance de la résurrection et de la vie : « Je suis la Résurrection et la Vie, celui qui croit en moi, même s'il est mort, vivra et celui qui vit et croit en moi ne mourra jamais. »

En réalité, Pâques se résume en ces mots, et son annonce solennelle fut faite à Béthanie : c'est la célébration perpétuellement renouvelée du mystère du Christ, roi glorieux et immortel des peuples et des siècles, réconfort et encouragement pour toute l'humanité rachetée par lui et destinée au triomphe éternel, mais aussi aux succès pacifiques sur cette terre dans la vie commune de l'humanité et la prospérité de l'ordre.

### *Signe de contradiction*

Chers fils. Le rappel de ces impressions encore vives de la Semaine sainte nous rend plus confiants dans le mystère de notre frère divin, je veux dire, du Christ-Jésus, Verbe de Dieu fait homme pour nous les hommes et pour notre salut : il demeure le point de mire de la méchanceté humaine, signe de contradiction depuis tant de siècles, méprisé et rejeté, et cependant toujours glorieux et toujours vainqueur. La tristesse tente parfois d'envahir notre esprit quand il se représente les positions ambiguës et parfois terrifiantes d'un grand nombre de membres de la famille humaine, qui sont nos frères selon la nature, mais à qui, même en étant indulgents, s'applique de façon précise le dernier jugement et la dernière prière de Jésus mourant : « Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

Leurs cris désordonnés remplissent les villes et les campagnes, leurs inquiétudes menaçantes troublent et peinent ceux qui aiment la liberté, la justice, la vie laborieuse, respectée, bienfaisante et tranquille. Ce sont les voix qui firent le malheur des rues de Sion : « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. A mort, crucifiez-le. »

Mais vous, chers fils, vous nous comprenez, Votre présence et votre participation si imposante, respectueuse et pieuse à la célébration de Pâques tempère l'anxiété et l'angoisse de celui qui porte de façon plus vive et plus sentie la responsabilité et la sollicitude du troupeau dont le Christ lui a confié le salut, — le Christ, divin pasteur des âmes rachetées par son sang.

*Jusqu'à la consommation des siècles*

Depuis la première Pâque chrétienne, près de deux mille ans d'histoire se sont écoulés. Combien de peuples disparus, combien de changements, combien de larmes, combien de sang. Peu de jours avant la Passion, Jésus dit à ses disciples : « Voici que s'approchent des événements douloureux me concernant. Le fils de l'homme sera maltraité, tourné en ridicule, frappé, mis à mort, mais après trois jours, il ressuscitera. »

Et il advint ainsi : il est ressuscité exactement le troisième jour. Durant les dernières heures de son séjour ici-bas, il fit les dernières prédications au sujet de son Eglise : tribulations, oppositions et même luttes plus sanglantes. Jésus cependant poursuivait : « Mais moi, j'ai vaincu le monde, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Les siècles continuent leur Histoire. Et c'est une chose certaine que leur consommation représentera la gloire éternelle du Christ fils de Dieu et de tous ceux qui eurent confiance en lui : « Marthe, crois-tu cela? Je suis la Résurrection et la Vie. Le crois-tu? » Chers fils, la foi d'une humble femme a été jugée digne de représenter la foi de toute l'humanité dans le Christ Sauveur.

Continuons à faire honneur aux gloires et aux triomphes du Christ. L'enseignement et les richesses spirituelles de la fête de Pâques veulent être, cette année encore, un puissant stimulant en vue d'un effort décidé de la part de chacun de nous, d'une montée spirituelle plus ferme vers les nobles sommets auxquels nous entraînent la voix de notre conscience et les bonnes inspirations du Seigneur, — nous tenant en garde, comme nous devons le faire tous, contre les trahisons humaines, les lâchetés courantes, les infidélités individuelles et collectives à l'égard des lois les plus sacrées de la vie.

*Paix, joie et libération spirituelles*

C'est la Pâque du Seigneur, il est bon de le répéter. La parole de Jésus près de la tombe entrouverte de son ami : « Je suis la Résurrection et la Vie », a la même signification à Béthanie et quand elle est murmurée à l'oreille d'un chrétien sincère éprouvé par quelque tentation, il y retrouve la paix et la joie intérieure et une véritable libération spirituelle.

Oh! quelles paroles libératrices et bénies la sainte Eglise réserve-t-elle à ses fils le jour de Pâques, s'ils savent se rappeler les joies de l'innocence de leurs belles années : « Je t'absous de tes péchés, désormais ne pêche plus! »

Et celles-ci encore, concernant le mystère le plus élevé du sacrement de la foi chrétienne : la paix et le don du corps et du sang du Christ. Oh! la sainte communion eucharistique qui, en tout temps et pour toute âme, est une élévation vers le sommet de la vie spirituelle, la force et la croissance dans le Christ!

Vénérables frères et chers fils!

Ici, nous voulons ajouter nos propres paroles, simples, mais si cordiales et joyeuses. La bénédiction que nous allons maintenant vous donner scelle notre vœu de Pâques. Dans vos visages ouverts et pacifiques, nous découvrons la multitude de tous vos frères dans le Christ, répandus dans le monde et réunis sous les tentes de l'Eglise, Une, Sainte, Catholique, Apostolique, notre mère à tous.

Ressuscités tous par la grâce de Jésus, qui se prolonge à jamais dans notre vie spirituelle, reprenons le bon chemin dans les circonstances diverses où la divine Providence a mis chacun d'entre nous, louant et bénissant toujours le Seigneur. Veuillez accueillir encore une fois le souhait d'un témoignage de cordiale familiarité que nous aimons vous adresser dans vos propres langues pour accentuer davantage, à travers la Radio et la Télévision, la joie commune et le chœur triomphal de tous ceux qui croient au Christ ressuscité »

Aussitôt après, Jean XXIII a répété ses vœux en français, en anglais, en espagnol, en allemand, en portugais, en hollandais, en polonais, en ukrainien, en grec, en bulgare, en russe, en serbe et en croate : « Bonnes et saintes Pâques, le Christ est ressuscité. »

Puis le Saint-Père a donné sa Bénédiction *Urbi et Orbi*, à Rome et au monde entier.

### Composition des Commissions préparatoires du II<sup>e</sup> Concile œcuménique du Vatican.

Ainsi que nous l'avons fait précédemment, nous donnons ici les nominations complémentaires aux commissions conciliaires. Les dates insérées entre parenthèses renvoient au numéro correspondant de *L'Oss. Rom.*

#### Commission centrale.

**MEMBRE :** Son Em. Rév.me le card. Charles Confalonieri, secrétaire de la S.C. Consistoriale (7.4.61).

**CONSEILLER :** Son Exc. Rév.me Mgr François Carpino, archev. tit. de Sardique (15.2.61).

#### Commission des Evêques et du gouvernement des diocèses.

**CONSULTEUR :** Mgr Julien Gouet (10-11.4.61).

#### Commission pour la discipline du clergé et du peuple chrétien.

**MEMBRES :** NN.SS. Valérien Meystowicz et Alexandre Gottardi (15.2.61).

**CONSULTEUR :** Mgr Gracieux Ceriani (10-11.4.61).

#### Commission des Religieux.

**MEMBRE :** Son Exc. Rév.me Mgr Joseph Urtasun, archev. d'Avignon (15.2.61).

#### Commission des études et des séminaires.

**MEMBRE :** Son Exc. Rév.me Mgr François Marty, archev. de Reims (15.2.61).

**CONSULTEUR :** Mgr Arthur D. Pitton (15.2.61).

#### Commission pour les Eglises Orientales.

**MEMBRE :** Son Exc. Rév.me Mgr Ignace Ziadé, archev. de Beyrouth (9.4.61).

**CONSULTEURS :** Leurs Exc. Rév.mes NN.SS. Boleslas Sloskans, év. tit. de Cilium et Michel Doumith, év. de Sarba des Maronites (9.4.61).

#### Commission pour les Missions.

**CONSULTEURS :** Leurs Exc. Rév.mes NN.SS. S. Garcia, év. tit. d'Olympe (15.2.61) et Ignace Grégoire Larrañaga Lasa, év. de Pingliang (10-11.4.61).

#### Commission pour l'apostolat des laïcs.

**MEMBRES :** Mgr Godefroid Dossing et M. l'abbé Guillaume Bokker (15.2.61) et Mgr Albert Stehlin (10-11.4.61).

**CONSULTEUR :** Son Exc. Rév.me Mgr Emmanuel Fernandez-Conde, év. de Cordoue (10-11.4.61).

#### Commission des Cérémonies.

**CONSULTEURS :** NN.SS. Joseph Calderari, Sauveur Capoferri, Adonis Terzariol et Horace Cocchetti. RR.PP. Ildefonse Tassi, O.S.B., et Roger Le Deault, C.S.Sp. (9.4.61).

#### Secrétariat pour l'union des chrétiens.

**MEMBRE :** M. le chan. Gustave Thils (15.2.61).

**CONSULTEURS :** Mgr Jean Oesterreicher et le R.P. Etienne Diebold, C.M. (15.2.61).